

Sud-inter-cdas

numéro 13 - octobre 2009

« Malgré votre surcharge de travail, je maintiens les postes dans les CDAS... » JLT

C'est trop gentil Jean-Louis !



La crise économique n'a bien évidemment pas épargné les habitants d'Ille-et-Vilaine. Avec son fort taux d'emplois dans l'industrie automobile, le bassin rennais a été particulièrement touché.

En première ligne pour recevoir et accompagner ces nouvelles situations de précarité, les collègues des CDAS ont du, dans le même temps, gérer la mise en œuvre de nouveaux dispositifs (IP, MASP, RSA).

Devant cette montée en puissance des charges de travail, et inquiet de la position du Président : « restreindre fortement les créations de postes en 2009, puis à fonctionner à effectifs constants à partir de 2010 », le syndicat SUD lançait en mars 2009, une lettre ouverte pétition (SIC hors série n°12), demandant l'ouverture de négociations afin d'évaluer le nombre de postes nécessaires pour faire face à cette nouvelle situation...

Dès le 6 avril, soit quelques jours après la parution de cette lettre ouverte, une délégation SUD des personnels de CDAS était reçue par Mme HUON et deux directeurs généraux adjoints (Pôle Ressources et PAS). Si d'entrée de jeu, Mme HUON refusait de placer cette rencontre dans le cadre des négociations pour des créations de postes, elle acceptait cependant, d'appuyer notre demande auprès de l'Administration pour connaître le nombre d'heures écrêtées tous les mois dans les CDAS.

Comme la rapidité du rendez-vous proposé après la parution de notre lettre ouverte ne nous avait pas laissé le temps de recueillir les signatures de soutien, et étant donné l'absence de cet élément déterminant que représente le nombre d'heures écrêtées, nous avons donc convenu, du principe d'un nouveau rendez-vous avec le Président.

Ce rendez-vous demandé par courrier le 18 mai, fut obtenu le... 28 septembre !

Si cela, nous avait laissé le temps de recueillir **368 signatures** de collègues de CDAS, nous n'avions toujours pas obtenu, malgré un courrier de relance, le nombre d'heures écrêtées. Ce n'est qu'après un deuxième courrier de relance et 4 jours avant la rencontre avec le Président, que nous obtenions enfin le chiffre attendu...

3h09 par agent...

Selon l'Administration, en prenant en compte le travail « hors borne », effectué en dehors des heures de badgeage (8 heures / 19 heures), et le nombre d'heures écrêtées, chaque agent de CDAS a perdu en moyenne, 3h09 tous les mois de 2008 !

Il est évident que ce chiffre aurait besoin d'être affiné tant la réalité des métiers et des professionnels peut être différente. Quoi qu'il en soit, si l'on ramène ce chiffre au nombre d'agents travaillant dans les CDAS, soit environ 850, on obtient : $3h09 \times 850 = 2677h50 : 151h67 = 17,65$ ETP !

Selon son humeur, il y a plusieurs façons d'exprimer cette réalité mathématique :

- Charitable : chaque mois les agents des CDAS participent au redressement économique du CG ;
- Culpabilisante : chaque mois les agents des CDAS privent d'emploi plus de 17 personnes ;
- Ironique : chaque mois les agents des CDAS offrent 3h09 de leur temps personnel à leur employeur ;
- Provocante : chaque mois le CG fait bosser à l'œil les agents des CDAS...

Sud-inter-cdas

C'est avec ces éléments que la délégation SUD (dont 3 assistants sociaux de CDAS) a rencontré le 28 septembre le Président.

CDAS : vivement la crise ?!

Les objectifs de cette rencontre étaient doubles. Le premier consistait à essayer d'en savoir un peu plus sur les choix économiques que serait amenée à faire la Collectivité pour sortir de la zone rouge dans laquelle elle se trouve (et s'est mise !). Si un syndicat n'a pas à prendre position sur les choix politiques d'une collectivité, il se doit d'interpeller les élus lorsque ces choix ont un impact sur le Service Public et le travail des agents. Le second objectif était d'amplifier, sur la base de la remise des 368 signatures soutenant la lettre ouverte et du chiffre des heures effectuées non payées, notre travail de persuasion auprès du Président pour l'amener, au moment où il dit devoir geler les recrutements, à prendre conscience de l'impérieuse nécessité de personnels supplémentaires dans les CDAS.

Ce n'était pas la première fois que nous interpellions le Président sur cette question, mais c'était la première fois que nous abordions ce sujet dans le contexte de crise que nous connaissons.

Jusqu'à présent, chaque fois que nous pointions, qu'à vouloir mener des projets certes porteurs électoralement, mais hors de ses compétences obligatoires, le Département était amené à faire des choix budgétaires préjudiciables à l'Action Sociale, le Président nous renvoyait systématiquement que le CG faisait déjà beaucoup dans ce domaine qui de plus selon lui, était un puits sans fond !

Cette fois-ci, le ton du Président fut moins péremptoire... Il avait même semblé entendre que le contexte économique pouvait impacter la mission des personnels des CDAS, en première ligne pour répondre aux nouvelles difficultés de la population d'Ille-et-Vilaine.

Pour autant et bien que le nombre exponentiel des placements à l'Aide Sociale à l'Enfance soit visiblement pour lui une préoccupation, il a indiqué que si la situation économique départementale restait celle d'aujourd'hui, il ne pourrait que maintenir l'effectif du CG à son niveau actuel sur les années 2010 et 2011. Il a cependant tenu à nous préciser, que le

maintien d'un effectif constant sur l'ensemble de la Collectivité ne voulait pas dire une répartition constante des effectifs ! Autrement dit, dans la situation actuelle, il n'y aura pas d'autres perspectives de créations de postes dans les CDAS, que celles liées au redéploiement des postes budgétaires au fil des départs en retraite, des démissions, ... voire des réorganisations !?

Fiches de poste AS : de qui se fiche-t-on ?

SUD est de nouveau intervenu pour que le travail sur les fiches de postes qu'il avait initié, soit mené à son terme pour l'ensemble des métiers des CDAS et débouche sur une véritable revalorisation des référentiels. Il est en effet curieux de constater que ce travail de révision, effectué sur la fiche de poste des assistants sociaux de polyvalence, n'ait pu soustraire aucune des missions déjà accomplies par les collègues, sans pour autant déboucher sur la revalorisation du référentiel !

Il n'y aurait donc rien d'autre à espérer, pour une réelle amélioration des conditions de travail dans les CDAS, qu'une réforme des collectivités locales obligeant le Département à redéployer vers ses missions obligatoires du champ de l'Action Sociale, les postes budgétaires récupérés par l'abandon de compétences facultatives ?

Les choses pourraient ne pas être aussi simples...

D'abord, parce que SUD n'acceptera pas un recentrage des missions du CG sans un véritable travail de concertation en amont avec les syndicats, et à n'importe quel prix pour les personnels et le Service Public. Nous ne voulons plus connaître les méthodes utilisées pour les animateurs « Ordi 35 ».

Ensuite, parce qu'il n'est pas question de faire comme si le Département n'avait plus aucune marge de manœuvre. N'oublions pas, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'écrire, que le coût de construction d'1 KM de 4 voies est équivalent au salaire annuel de 86 assistantes sociales, charges comprises !

Comme nous le montre actuellement nos collègues de la Manche, l'amélioration des conditions de travail peut aussi passer par un ras le bol des personnels de se laisser maltraiter !

Je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom :
prénom :
CDAS :

SUD

